

CONDITIONS SPECIFIQUES BILLETTERIE FESTIVAL ROCK EN SEINE 2026 ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SITE DU FESTIVAL (version au 14/04/2026)

PREAMBULE

Les présentes conditions spécifiques ((ci-après les « Conditions Spécifiques ») régissent l'achat de billets et la participation au Festival Rock en Seine qui se déroulera sur le Domaine national de Saint-Cloud (ci-après le « Site ») du 26 au 30 août 2026 (ci-après le « Festival ») organisé par l'Association PLUS DE SONS (Association Loi 1901 dont le siège social est situé 10-12 rue Maurice Grimaud 75018 Paris, numéro RNA W751155414 / SIREN 450684550) (ci-après l'« Organisateur »).

Le festivalier doit prendre connaissance de l'ensemble des dispositions des Conditions Spécifiques avant de passer commande. Toute commande de billet et participation au Festival implique l'acceptation pleine et entière des Conditions Spécifiques. Il appartient au festivalier, sous sa responsabilité, de conserver sur le support de son choix, les informations contractuelles relatives à des billets commande, et notamment les présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 1 - ACHATS DE BILLETS – VALIDITÉ

1.1 Achat de billets

L'achat de billets pour le Festival ne peut se faire qu'auprès des opérateurs autorisés par l'Organisateur. A défaut, l'accès au Festival pourra être refusé.

La liste des points de vente officiels est disponible sur le site internet du Festival : <https://www.rockenseine.com/informations-pratiques/infos-billetterie/>.

L'achat de billets permettant l'accès au Festival est réservé aux personnes majeures ou aux personnes mineures avec autorisation parentale.

Le nombre total de billets pouvant être achetés, lors d'une commande par une personne même nom/prénom et même adresse email) ne peut être supérieur à 10 billets au total et 4 billets par tarif. Il est interdit d'obtenir ou de tenter d'obtenir des billets par l'utilisation non autorisée de tout robot ou logiciel automatisé, ou d'un lien non autorisé vers un site internet, ou par toute autre activité illégale ou non autorisée.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet par quelque procédé que ce soit.

Les billets ne sont ni remboursables (*sauf, le cas échéant, en cas de souscription de l'option « Protection billets remboursables » ou de tout autre assurance lors de l'achat des billets et selon les conditions du contrat d'assurance*), ni échangeables, non cessibles et indivisibles, même en cas de perte ou de vol.

Sauf autorisation préalable et écrite de l'Organisateur, les billets ne peuvent pas être utilisés à des fins de publicité, de promotion ou d'usage commercial (concours ou loterie) et/ou être combinés avec tout service d'accueil, de voyage ou d'hébergement et/ou toute autre marchandise, produit ou service pour créer un ensemble destiné à la vente ou à une autre distribution.

1.2 Descriptif des tarifs

Le billet donne accès à l'événement/prestations selon les conditions et descriptifs détaillés sur le site internet de l'Organisateur ainsi que sur le site de billetterie.

L'espace Garden n'est accessible qu'avec un billet au Tarif Garden, toute personne souhaitant accéder à l'espace Garden devra être munie du billet correspondant, y compris les enfants.

TARIF REGULAR :

Les billets Tarif Regular, quel que soit le "Step" au moment de l'achat, donnent le même accès au Site du Festival.

TARIF PRIMARY ENTRY :

Le billet Tarif Primary permet d'accéder au Site du Festival avant l'heure d'ouverture officielle par une entrée dédiée.

TARIF GARDEN :

Le billet Tarif Garden donne accès à l'espace Garden : un espace pour chiller, un bar privé, une proposition food sélectionnée avec soin, la diffusion en direct des concerts sur écran, un accès wifi, et des toilettes réservées...et permet de profiter des concerts de la Grande Scène depuis un espace réservé à proximité de cette scène, sur le côté droit, permettant d'avoir une bonne vue sur les shows sans avoir à arriver très tôt.

L'accès au Festival se fait par l'entrée principale. Le plan de l'espace Garden est disponible sur le site internet du Festival.

TARIF RÉDUIT :

Le billet Tarif Réduit est accessible sous conditions et sur présentation d'un justificatif original à l'entrée du Festival :

- Moins de 18 ans : pièce d'identité et une autorisation parentale, disponible sur le site internet du Festival :
https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/09/RES26_Autorisation-Mineur_FR.pdf
- Étudiants : carte d'étudiant ou certificat d'un établissement scolaire établi en France en cours de validité (2025-2026 ou 2026-2027)
- Demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA : attestation de moins de 11 mois
- Bénéficiaires de l'AAH : décision de la MDPH ou justificatif de versement du mois précédent
- Détenteurs de la carte « Mobilité, Inclusion, Invalidité » avec la mention « besoin d'un accompagnement » et son accompagnant : carte en cours de validité pour le détenteur, l'accompagnant doit se présenter en même temps que le détenteur pour bénéficier du tarif réduit.

Sans la présentation d'une pièce d'identité et du(es) justificatif(s) à l'entrée du Festival, l'accès sera refusé.

TARIF ENFANT (- de 11 ans) :

- Ce billet est réservé aux enfants de moins de 11 ans (nés après le 26 août 2015) accompagnés d'un adulte en possession d'un billet. Une autorisation parentale est nécessaire, disponible sur le site internet du Festival :
https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/09/RES26_Autorisation-Mineur_FR.pdf

Pour des raisons de sécurité, le Festival est interdit aux enfants de moins de 3 ans et déconseillé aux moins de 6 ans.

1.3 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à l'achat de billet pour les festivals. Toute commande est ferme et définitive et ne peut être modifiée, annulée, échangée ou remboursée.

1.4 Mise à disposition des billets

Les billets achetés sur le site internet du Festival via Weezevent seront mis à disposition dans le compte client de l'acheteur au plus tard le lundi précédent le jour d'ouverture du Festival, l'acheteur sera donc invité à se connecter à son compte client. L'acheteur peut également contacter conciergerie@rockenseine.com muni d'un justificatif d'achat (nom, e-mail et preuve de paiement) pour obtenir ses billets.

Les billets achetés sur le site internet du Festival via AXS ou sur le site internet AXS seront disponibles uniquement sur le compte client de l'acheteur depuis l'application AXS. A cet effet, l'acheteur devra être muni d'un smartphone et télécharger l'application AXS (disponible sur Google Play et sur Apple Store) et être en mesure de présenter son billet depuis l'application AXS ou le cas échéant depuis l'application Rock en Seine téléchargée sur un smartphone lors du contrôle des billets à l'entrée du Festival.

Les billets achetés sur le site internet de la FNAC ou de France Billet seront transmis à l'acheteur par email à l'adresse email indiquée lors de l'achat.

Les billets achetés dans les magasins FNAC ou dans les magasins du réseau France Billet seront remis sous format papier à l'acheteur.

Aucun duplicata ne sera délivré.

1.5 Revente de billets

La loi n°2012-348 du 12 mars 2012 protège les spectateurs contre la revente de billets par toute société ou personne physique non agréée par le producteur du spectacle. En application de cette loi, il est interdit de revendre des billets de spectacles en dehors des points agréés et sans l'autorisation expresse de l'Organisateur de l'événement.

La liste des distributeurs officiels et les conditions de revente autorisées sont indiquées sur la page billetterie du site internet du Festival :

<https://www.rockenseine.com/informations-pratiques/infos-billetterie/>.

L'Organisateur alerte notamment sur le fait qu'il n'a pas autorisé Viagogo et Stubhub à commercialiser des billets pour le Festival et rappelle qu'il n'autorise pas la revente de billets sur les réseaux sociaux ou sur les sites tels que www.leboncoin.fr, [facebook.com/marketplace](https://www.facebook.com/marketplace)...

ARTICLE 2 - ACCÈS AU SITE ET CONTRÔLES

2.1 Contrôle d'accès au Site

L'accès et la présence sur le Site du Festival sont conditionnés au contrôle des billets, contrôle de sécurité et, le cas échéant, au port du bracelet remis à l'entrée du Festival. Lors des contrôles, une pièce d'identité en cours de validité peut être demandée. Une fouille, à laquelle chaque festivalier devra se soumettre, pourra être effectuée au point de contrôle d'entrée pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le Site du Festival.

Aucune photo, capture d'écran ou photocopie de billet ne sera acceptée à l'entrée du Festival. En cas de litige, l'original du billet et une pièce d'identité pourront être demandés. Pour les billets achetés via AXS, les billets devront être présentés depuis l'application AXS ou le cas échéant l'application Rock en Seine téléchargée un smartphone.

L'Organisateur peut refuser l'accès au Site du Festival s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au Site du Festival a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction du billet.

L'Organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet, dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine, seule la 1^{ère} personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au Site du Festival. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Dans cette hypothèse, toute autre détenteur du même billet imprimable se voyant refuser l'accès n'aura droit à aucun remboursement du prix du billet.

L'accès au Festival ne sera plus possible 15 minutes après le début du dernier concert de la Grande Scène.

Toute sortie du Site du Festival est définitive.

Un bracelet non fixé autour du poignet, coupé, noué artisanalement (i.e. sans bague de protection) ne sera pas valable et sera automatiquement traité comme un litige. Les festivaliers sont avertis que pour les pass 2, 3, 4 jours, le bracelet est incessible et indivisible et ne pourra en aucun cas être remplacé en cas de perte.

Toute personne refusant de se soumettre aux contrôles de sécurité et/ou dont le comportement est jugé dangereux (notamment festivalier alcoolisé et/ou sous l'emprise de stupéfiant), irrespectueux, agressif/violent, non conforme à la charte de la bienveillance (disponible sur le site du Festival https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/04/0404_charteBienveillance_A4_FR.pdf) ou contraire au respect de l'ordre public pourra se voir refuser l'entrée ou être expulsée du Site du Festival.

Le règlement intérieur du Festival est disponible sur le site internet du Festival <https://www.rockenseine.com/informations-pratiques/acces-au-festival/>.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de refus d'accès ou d'expulsion du Site du Festival lié au non-respect des présentes dispositions.

2.2 Accès des personnes mineurs

L'accès au Site du Festival est interdit aux mineurs de moins de 3 ans et est fortement déconseillé aux enfants de moins de 6 ans même accompagnés (notamment en raison du volume sonore élevé des concerts et de la foule des festivaliers...).

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et munis de l'autorisation parentale, disponible sur le site du Festival, dûment complétée et signée accompagnée d'un justificatif d'identité du représentant légal :

https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/09/RES26_Autorisation-Mineur_FR.pdf.

Les mineurs ayant de plus de 16 ans doivent être munis d'une autorisation parentale dûment complétée et signée accompagnée d'un justificatif d'identité du représentant légal, disponible sur le site du Festival :

https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/09/RES26_Autorisation-Mineur_FR.pdf

2.3 Accessibilité personnes en situation de handicap/personnes à mobilité réduite (ensemble les « PSH »)

Le billet Tarif Réduit, dans la limite des places disponibles, est accessible aux PSH :

- bénéficiaires de l'AAH sur présentation de la décision de la MDPH ou justificatif de versement du mois précédent lors du contrôle du billet à l'entrée du Festival.
- détenteurs d'une carte CMI et à leur accompagnant si la mention "besoin d'accompagnement" est indiquée sur ladite carte.

Le Festival met en place des dispositifs d'accueil spécifiques aux PSH : parking PMR (sur inscription et dans la limite des places disponibles), sanitaires adaptés, plateformes surélevées...

Ces plateformes sont dédiées aux PSH et leurs accès sont uniquement autorisés sur présentation d'un bracelet "accessibilité" délivré à l'accueil accessibilité situé dans le Festival.

Pour garantir l'accès à ces plateformes et le meilleur confort à l'ensemble des PSH, les accompagnants ne sont pas autorisés sur les plateformes lors des deux derniers concerts de la soirée (sauf sur présentation de la carte CMI avec mention "besoin d'un accompagnement).

En dehors des deux derniers concerts, il pourra être demandé aux accompagnants de descendre de la plateforme afin de garantir en priorité l'accès à des personnes en situation de handicap.

Les personnes qui ne sont pas en situation de handicap permanent (femmes enceintes, incapacité temporaire tel qu'une immobilisation ou blessure) ne pourront bénéficier de l'accès aux plateformes. L'ensemble des dispositifs mis en place pour les PSH est détaillé dans le livret accessibilité disponible sur le site du Festival :

https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/07/RES2025_livretAccessibilite_A4Digital_draft2.pdf

Toute demande spécifique doit être adressée à accessibilite@rockenseine.com.

2.4 Objets interdits sur le Site du Festival

La liste des objets interdits sur le Site du Festival ainsi qu'à la consigne est à retrouver sur le site du Festival : <https://www.rockenseine.com/informations-pratiques/securite-et-objets-interdits/>.

Sont notamment interdit les valises et sacs de plus de 24 litres, armes, batterie de vélo, casque de moto, drogues, alcools, liquides, contenants en verre, drapeaux, perches à selfie, animaux (à l'exception des chiens guides pour les personnes non voyantes ou malvoyantes), feux d'artifices ou tout autre objets dangereux...

La consigne n'est pas un vestiaire : seuls les objets considérés comme dangereux confisqués lors des contrôles y seront conservés. Aucun objet de type sac à dos encombrant ou valise etc. ne sera accepté.

2.5 Camping

Le Festival ne propose pas d'espace de camping pour les festivaliers, il n'est donc pas possible de dormir sur le Site, même pour les détenteurs de forfaits multi-jours. Pour rappel, il est formellement interdit de dormir ou camper aux abords du Site du Festival.

ARTICLE 3 – REPORT / ANNULATION / MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DU FESTIVAL

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de l'annulation, du report ou de la modification de la programmation artistique du Festival en cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence de la Cour de cassation, et/ou en cas de circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur, notamment en cas d'intempéries (tempête, orage, inondations...), tremblements de terre, pandémie, acte de terrorisme, émeutes, blocage total ou partiel des moyens de transports/ d'approvisionnement, blocage total ou partiel des sources d'énergie, dégâts des eaux décision administrative, grèves, annulation de la participation des artistes... (ci-après « Force Majeure »).

3.1 Report du Festival

En cas de report du Festival, le billet restera valable pour la date à laquelle il est reprogrammé.

3.2 Annulation du Festival

En cas d'annulation d'une ou plusieurs journées entières du Festival, hors cas de Force Majeure, les billets seront remboursés selon les modalités et dans les délais qui seront communiqués par l'Organisateur dans les jours suivants la décision d'annulation. Le remboursement interviendra uniquement au profit de l'acheteur ayant réglé la commande de billet(s) et non au profit de la personne dont le nom est mentionné sur le(s) billet(s).

Dans le cas de l'achat de forfait, le remboursement interviendra au prorata du nombre de journées annulées par rapport au nombre total de journées incluses dans le forfait.

Toute demande de remboursement qui ne respectera pas les modalités de remboursement précitées ou reçues hors délai sera rejetée.

3.3 Modification de la programmation du Festival

Le billet acheté par le festivalier est un achat d'une prestation globale et ne constitue pas un achat spécifique pour la prestation d'un artiste ou de plusieurs artistes en particulier. Ainsi, toute modification du jour de passage, des horaires ou de l'ordre des artistes programmés, et/ou toute annulation de la venue d'un ou de plusieurs artistes (y compris un artiste « tête d'affiche ») pour quelques motifs que ce soit et à quelque moment que ce soit, que ce(s) dernier(s) soi(en)t remplacé(s) ou non par tout autre artiste, **n'ouvrira pas droit** pour le festivalier à un échange de son billet, à un remboursement total ou partiel de son billet, ni au versement d'un quelconque dédommagement financier ou en nature de la part de l'Organisateur.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Les festivaliers assistent, sous leur propre responsabilité, au Festival. Il leur appartient de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver leur audition (ne pas stationner devant les enceintes, mettre des bouchons d'oreille...).

L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient qui pourraient affecter, directement ou indirectement, pendant le Festival les effets personnels, objets ou matériels des festivaliers.

Les festivaliers restent seuls responsables, tant sur le plan pénal que sur le plan civil, de tous dommages directs ou indirects qu'ils pourraient causer à toute personne (personnels du Festival, artistes, équipe techniques & artistiques, prestataires, autres festivaliers etc...) et/ou à tous biens matériels à l'occasion de leur présence sur le Site du Festival.

Toute doléance ou critique sur le Festival formulée par les festivaliers qui serait communiquée à l'Organisateur sera étudiée par ce dernier mais ne pourra donner lieu, à quelque titre que ce soit, à un quelconque remboursement ou dédommagement.

ARTICLE 5 - DROIT À L'IMAGE DES FESTIVALIERS

Les festivaliers sont avertis que l'Organisateur est susceptible de réaliser et/ou d'autoriser la réalisation de prises de vues et de vidéos pendant le Festival.

En accédant au Site du Festival, chaque festivalier consent expressément à l'Organisateur (ainsi qu'au groupe auquel il appartient) et/ou à ses partenaires (tels que prestataires audiovisuels, photographes professionnels, diffuseurs audiovisuels, plateformes numériques... cette liste n'étant pas limitative) le droit de fixer son image, et le cas échéant sa voix, par le biais de photographie ou de vidéo ainsi que le droit de les reproduire et de les diffuser sur tous supports analogiques ou numériques, en tous

formats, en utilisant tous rapports de cadrage, en y ajoutant tout autres éléments sonores, visuels ou audiovisuels et éléments de doublage, titres, sous-titres et audiodescription en toutes langues, pour les besoins :

- (i) de présentation et de promotion du Festival, notamment sur le réseau internet (y compris sur les réseaux sociaux), et/ou
- (ii) de la diffusion de tout ou partie du Festival par voies hertziennes terrestres, par câble, par satellite, par télévision numérique terrestre, par internet (notamment par « web TV »), par téléphonie mobile ou par tout autre réseau de communication, en « streaming » ou en téléchargement (définitif ou temporaire), et ce à titre gratuit (notamment par télévision de rattrapage ou « catch-up TV » et en prévisionnage ou « preview ») ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire ou d'un prix individualisé (y compris « pay per view » et « video on demand »)

Lors des prises de vue, les festivaliers sont en droit de signifier aux photographes et vidéastes du Festival leur refus d'être photographié ou filmé. S'ils souhaitent signaler un refus de diffusion a posteriori du Festival, ils doivent en faire part par mail à l'adresse conciergerie@rockenseine.com en joignant à leur demande un justificatif d'identité et les images concernées.

ARTICLE 6 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Collecte des données personnelles

Les données des festivaliers collectées et traitées sont notamment : nom, prénom, genre, date de naissance, adresse, adresse e-mail, mot de passe, numéro de téléphone, adresse IP, données de connexions et données de navigation, historiques de commandes, réclamations.

Le caractère obligatoire ou facultatif des données collectées est signalé lors de la collecte par un astérisque.

6.2 Finalité et base légale de traitement de traitement

La collecte, la conservation, la mise à jour des données des festivaliers, la création et la gestion de leur compte client permettent à l'Organisateur et à ses sous-traitants de traiter les commandes de billets, de délivrer des factures, et d'obtenir des informations statistiques. La base légale du traitement est l'exécution des obligations contractuelles.

Pour les personnes qui, lors de l'achat des billets, acceptent de recevoir des offres commerciales/newsletters de l'Organisateur, la base légale du traitement est le consentement.

6.3 Destinataires de données personnelles

Les données personnelles collectées et/ou traitées par l'Organisateur sont destinées aux services de l'Organisateur chargés de la relations clients ainsi qu'à ses sous-traitants et notamment

- la société AXS France SAS, 29 boulevard des Italiens, 75002 Paris, France immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 983 393 174
- la société ONE DRY NUGGET (nom commercial : DELIGHT), 93 rue d'Aboukir, 75002 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 810 257 444.

6.4 Durée de conservation des données personnelles

Les données des festivaliers sont conservées jusqu'à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées sous réserve des obligations légales imposées à l'Organisateur et ses prestataires, en termes de conservation, pour permettre de justifier de leur activité en cas de contrôle.

L'Organisateur conservera les données des acheteurs pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte ou à compter de la dernière prise de contact avec le festivalier (par exemple : demande SAV billetterie, demande de remboursement...) et pour ceux qui auraient souhaité recevoir des offres commerciales/newsletter de l'Organisateur, leurs données seront conservées jusqu'à ce qu'ils se désabonnent des newsletters ou notifient à l'Organisateur une demande de suppression de leur données personnelles.

6.5 Exercice des droits

Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (dit « Règlement RGPD ») et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « Loi Informatique & Libertés »), les festivaliers disposent d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables en la matière, d'opposition et de suppression des données le concernant.

Les acheteurs peuvent exercer ces droits en adressant un courrier postal à ROCK EN SEINE - RGPD – 10-12 rue Maurice Grimaud 75018 Paris ou un email à webmaster@rockenseine.com, accompagné d'une copie d'un titre d'identité valable.

Les festivaliers disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (cf www.cnil.fr)

6.6 Traitement des données personnelles par AXS / FNAC / FRANCE BILLET

Pour les billets achetés via AXS, la politique de gestion des données personnelles est disponible sur le site internet https://www.axs.com/fr/legal/privacy_policy.html. Les acheteurs peuvent exercer leurs droits sur le site https://www.axs.com/fr/privacy/data_subject_requests.

Pour les billets achetés sur le site internet FNAC, la politique de gestion des données personnelles est disponible sur le site internet <https://www.fnacspectacles.com/help/data-protection/>

Pour les billets achetés sur le site internet France Billet, la politique de gestion des données personnelles est disponible sur le site internet <https://www.francebillet.com/help/data-protection/>.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des Conditions Spécifiques, étant toutefois entendu que la version des Conditions Spécifiques applicable sera celle en ligne à la date d'achat du Billet.

ARTICLE 8 - NON VALIDITE PARTIELLE DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Dans le cas où l'une des dispositions des Conditions Spécifiques serait déclarée nulle, non écrite, inopposable ou sans objet en raison d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, ladite disposition sera réputée non écrite et les autres dispositions demeureront applicables.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Spécifiques sont régies par le droit français.
En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
À défaut, les tribunaux français seront seuls compétents.